

Procès-Verbal de la séance du Conseil d'administration du 09 octobre 2023

Date 09 octobre 2023

Année scolaire : 2023 / 2024
Numéro de séance : 1
Date de transmission de la convocation aux membres : 28 septembre 2023
1^{ère} convocation (oui/non) : oui
2^{ème} convocation (oui/non) : non
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)
Président : M JADEAU
Secrétaire de séance : Mme DUMAY
Quorum : 13
Nombre de présents : 17

Ordre du jour

I – FONCTIONNEMENT GENERAL

1-1- Point sur la rentrée 2023.

II – VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

2-1- Programme d'actions 2023-2024 (annexe 1).
2-2- Déploiement du PACTE au collège (annexe 2).
2-3- Répartition des IMP pour 2023-2024.
2-4- Compte-rendu de la réunion du CESCE.

III – VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

3-1- Convention entre la CCCP et le collège pour la mise à disposition d'animateurs dans le cadre des options sportives (annexes 3).
3-2- Convention entre la CCCP et le collège pour la mise à disposition d'animateurs sur la pause méridienne (annexe 4).
3-3- Convention tripartite relative à la réalisation d'un PEAC autour du spectacle vivant (annexe 5).
3-4- Convention relative à l'accueil des enfants du centre de loisirs pendant les vacances scolaires (annexe 6).
3-5- Délégation de signature à l'adjoite gestionnaire.
3-6- DBM.

IV – QUESTIONS DIVERSES

Annexes

Programme annuel d'actions (annexe 1).
Plan annuel pour les remplacements de courte durée – année scolaire 2023-2024 (annexe 2).
Convention entre la Communauté de communes du Civraisien en Poitou et le collège pour la mise à disposition d'animateurs dans le cadre des options sportives (annexe 3).
Convention entre la Communauté de communes du Civraisien en Poitou et le collège pour la mise à disposition d'animateurs sur la pause méridienne (annexe 4).
Convention entre le Conseil Départemental, le TAP et le collège relative à la réalisation d'un Projet d'Éducation Artistique et Culturelle autour du spectacle vivant (annexe 5).
Convention entre le Conseil Départemental, la Communauté de communes du Civraisien en Poitou et le collège, relative à l'accueil des enfants du centre de loisirs pendant les vacances scolaires (annexe 6).

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Séance 09 octobre 2023

Qualité		Titulaires		Suppléants	
		Nom - Prénom	Signature	Nom - Prénom	Signature
MEMBRES DE DROIT	Chef d'établissement	JADEAU Francis	✘		
	Gestionnaire	AYRAULT Isabelle	✘		
	CPE	DUPONT Julien	Excusé		
ELUS LOCAUX	Collectivité de Rattachement	LEDEUX Jean-Louis	Excusé		
		PECRIAUX Sybil	✘		
	Commune siège	POUVREAU Laëtitia	Excusée		
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES		COLIN Josette	✘		
		RENGEARD Jean-François	✘		
PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	Personnels D'enseignement	DELMARLE Théo	Excusé		
		DUBUISSON Aurélie	Excusée	MALTERRE Jean-François	✘
		DUMAY Aurore	✘		
		LE LANNOU Marie-Anne	Excusée		
		RIBARDIÈRE Sandrine	✘		
		RINGUET Elizabeth	✘		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	BIRAULD Sylvie	✘		
		CLÉMENT Anita	✘		
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	ARTAUD Mathilde	✘		
		FAUCHER Céline	✘		
		FAYOUX Émilie	✘		
		GAILLARD Lucie	✘		
		GIRAUDON Alexandra	Excusée	PASQUAY Déborah	✘
		MALLET Séverine	Excusée	VAN HECKE Gwendoline	✘
	Elèves	ARTAUD Maëlle	Excusée		
		LISOWSKI Noah	Excusé		

Préambule.

La séance débute à 18h03, le quorum étant atteint avec 16 présents.

Désignation du secrétaire de séance.

Mme DUMAY est désignée secrétaire de séance.

Adoption du PV du CA du 26/06/2023.

Aucune remarque.

Présents : 16

Abstention : 1

Nul ou blanc : 0

Contre : 0

Pour : 15

Arrivée de Mme PÉCRIAUX à 18h07.

Présentation de l'ordre du jour.

Modification avec suppression du point 2-1 (Rapport annuel), qui sera présenté au CA du mois de novembre. Les points à l'ordre du jour sont décalés avec l'ajout d'un point 2-4 pour le compte-rendu de la réunion du CESCE.

De fait, les annexes sont décalées, la 1 est supprimée, la 2 devient la 1, la 3 devient la 2 etc.

Dans la partie III, ajout d'une convention entre le collège et la CCCP en point 3-2 et une autre en point 3-4, chacune avec leurs annexes. Les autres points sont décalés.

I – FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL.

1-1- Point sur la rentrée 2023.

Le collège accueille 269 élèves (+8 par rapport à la rentrée dernière), 128 filles et 141 garçons, répartis comme suit : 60 en 3^e, 67 en 4^e, 63 en 5^e, 79 en 6^e.

Au 1^{er} septembre, il manquait un enseignant en arts plastiques pour 3h sur le niveau 5^e, il a été depuis recruté et par ailleurs, tous les personnels du pôle médico-social sont présents depuis le 2 octobre : Mme PERRIN est notre nouvelle infirmière et Mme CAPILLON notre nouvelle assistante sociale. En vie scolaire, M. CARRIER est le second CPE, l'équipe d'AED a été renouvelé avec l'arrivée de Léonie et de Tom, Chloé et Talitha restant dans l'équipe. Pas de mouvement chez les agents.

Mme AYRAULT présente les travaux : motorisation des portails de livraison et parking agents rue Edouard Normand ainsi que du portail parking autres personnels rue Swaffham. Mise en conformité PMR du portillon d'accès piéton.

II- VIE PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE.

2-1- Programme annuel d'actions 2023-2024 (annexe 1).

M. JADEAU commente le tableau projeté, les actions étant réparties par niveau, et pointe la seule action susceptible d'exiger une participation des familles, le séjour sur Guédelon et Amboise. Le budget de ce projet n'étant pas finalisé, l'étude de la participation des familles est reportée au prochain CA.

2-2- Déploiement du PACTE (annexe 2).

Le PACTE est un des 2 piliers proposés dans le cadre de l'évolution des rémunérations des enseignants et CPE.

Le 1^{er} pilier est constitué d'une revalorisation des rémunérations pour tous les professeurs et CPE au 1^{er} septembre 2023, entre 92 et 222 € net /mois selon les grades et les échelons.

Le 2^{ème} pilier est constitué d'une rémunération liée à l'acceptation de missions au sein de l'établissement : missions pédagogiques en présence d'élèves (remplacements de courte durée de collègues absents, implication dans le dispositif Devoirs faits etc.) ou missions transversales comme la coordination du dispositif de découverte des métiers de la 5^e à la 3^e. C'est ce 2^{ème} pilier que l'on appelle le PACTE. Chaque établissement se voit doté d'un nombre de parts de PACTE dites parts fonctionnelles. Nous en avons 23.

Le déploiement du PACTE a fait l'objet d'échanges lors de 2 conseils pédagogiques (20 juin et 7 septembre) qui ont permis de répartir ces 23 parts fonctionnelles : 7 parts ont été attribuées aux remplacements de courte durée (RCD) soit 126 heures, 11.5 au dispositif devoirs faits soit 276 heures. La découverte des métiers de la 5^e à la 3^e bénéficie d'1.5 part (1 part de coordination et ½ d'intervention), la coordination d'ERASMUS d'1 part et la coordination et l'implication dans le dispositif Énergie jeunes de 2 parts.

Reste 5.5 parts dévolues aux RCD qui n'ont pas trouvé preneurs.

Le volet RCD de ce PACTE est cadré par un plan annuel (annexe 2). Il fixe des objectifs, évalue les besoins du collège, précise les modalités de mise en œuvre et d'évaluation.

Les questions notamment des représentants des parents, portent la méthodologie de la répartition des parts (a-t-elle été donnée par l'institution ou le chef d'établissement ?), le protocole des RCD, le reliquat des parts non attribuées ou la possibilité de refuser le PACTE. M. JADEAU répond en donnant les éclaircissements attendus : la répartition des parts est le fruit d'une analyse des besoins de l'établissement et des priorités du ministère, le protocole des RCD, partie la plus contestée du PACTE, veut introduire de la souplesse en raison justement des interrogations des enseignants, le PACTE est basé sur le volontariat et les parts non attribuées seront restituées.

2-3- Répartition des IMP.

Le conseil pédagogique du 7 septembre dernier a validé la répartition des IMP disponibles : 7.25

Elles ont toutes été attribuées annuellement à l'exception d'1/2 : 1 RUPN, 1 coordo techno, 1 chorale, ½ référent culture, ½ référent E3D, ½ référent énergie jeune, 1 pour les PP de 3^e (accompagnement et suivi de l'orientation), 0.25 pour la coordination de devoirs faits et 1 pour la coordination et l'implication dans la classe défense.

La dernière 1/2 attribuée pour une action ponctuelle l'est pour la coordination du séjour en Angleterre.

2-4- Compte-rendu de la réunion de rentrée du CESCE.

La réunion de rentrée s'est déroulée le mardi 3 octobre. Elle a permis de faire un bilan des actions menées en 2022-2023 notamment celles menées dans le cadre du projet inter-établissements sur les relations affectives, la sexualité en lien avec les médias sociaux et la prévention des risques liés à la pornographie.

Ont ainsi été abordés les risques liés aux médias sociaux (en 6^e et en 4^e), les stéréotypes de genre et les préjugés (en 5^e), le consentement et le cyberharcèlement (en 4^e et en 3^e).

D'autres actions sont à noter comme l'organisation de petits déjeuners pour les 6^e, afin de travailler sur l'équilibre alimentaire, le dispositif Énergie jeunes développé en 6^e et en 5^e, qui travaille l'ambition scolaire et l'estime de soi, toutes les actions autour de l'environnement dans le cadre du jardin pédagogique, du club biodiversité ou de la classe défense.

Cette dernière a d'ailleurs permis aux élèves de s'impliquer dans plusieurs domaines liés à la citoyenneté.

Dans le cadre de la prévention du harcèlement, les 6^e ont bénéficié d'interventions sur le phénomène du bouc-émissaire, les élèves du CVC ont produit un clip pour un concours national, les premiers ambassadeurs élèves ont été formés. D'autres actions d'information ou de sensibilisation se sont déroulées en classe.

Pour 2023-2024, les thématiques privilégiées seront :

- En 6^e : alimentation/hygiène/sommeil + harcèlement.
- En 5^e : égalité des genres et stéréotypes, GQS et cyber harcèlement.
- En 4^e : utilisation des réseaux sociaux.
- En 3^e : addictions (écran, substances) et sécurité routière.

+ formation des ambassadeurs PHARe, actions de la classe défense.

Mme ARTAUD questionne sur le nombre d'années d'existence de la classe défense. La convention est bisannuelle.

III- VIE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE.

3-1- Convention CCCP-clg pour la mise à disposition d'animateurs dans le cadre des options sportives (annexe 3).

Renouvellement de la convention avec une petite modification dans l'article 5 puisque la convention est désormais reconductible par tacite reconduction alors qu'elle était précédemment votée tous les ans

Présents : 17 Abstention : 0 Nul ou blanc : 0 Contre : 0 Pour : 17

3-2- Convention CCCP-clg pour la mise à disposition d'animateurs sur la pause méridienne (annexe 4).

Reconduction d'une convention annuelle avec interventions au collège (principalement au foyer) les lundis et jeudis de 12h00 à 13h30.

Mme DUMAY interroge sur les jours de présence au collège : sont-ils fixés par la convention ?

M. JADEAU répond par l'affirmative, d'autres collèges bénéficiant également de ces interventions.

Présents : 17 Abstention : 0 Nul ou blanc : 0 Contre : 0 Pour : 17

3-3- Convention tripartite relative à la réalisation d'un PEAC autour du spectacle vivant (annexe 5).

C'est une convention entre le CD86, le TAP et le collège pour le projet « Clips au collège » qui consiste en la réalisation de clips chorégraphiés restitués lors d'une soirée dédiée (le 16 mai en avant-première du spectacle de Philippe DECOUFLÉ, création s'étalant d'octobre à mai avec des intervenants de la compagnie *Adéquate*, permettant aux élèves de découvrir trois champs artistiques différents (musique classique, théâtre et danse) et les métiers du spectacle vivant lors d'une journée consacrée au TAP.

Présents : 17 Abstention : 0 Nul ou blanc : 0 Contre : 0 Pour : 17

3-4- Convention relative à l'accueil des enfants du centre de loisirs pendant les vacances scolaires (annexe 6).

Reconduction d'une convention annuelle du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 sans modification du tarif.

Présents : 17 Abstention : 0 Nul ou blanc : 0 Contre : 0 Pour : 17

3-5- Délégation de signature à l'adjointe gestionnaire.

La délégation de signature permet à l'adjointe gestionnaire de signer les engagements juridiques ou bons de commande pour l'achat des denrées et, en cas d'absence prolongée du chef d'établissement, pour le service général.

Présents : 17 Abstention : 0 Nul ou blanc : 0 Contre : 0 Pour : 17

3-6- DBM.

Mme AYRAULT demande l'autorisation de prélever 15 000 € sur les fonds de réserve pour alimenter la ligne électricité des fluides, laquelle est à ce jour en négatif (- 9 631.16 €). Les fonds de réserve s'élèveraient après prélèvement à 73 065.39 €.

Mme AYRAULT précise que depuis 2022 et l'installation d'un second four et d'une sauteuse électriques notre consommation est en hausse, hausse qui s'ajoute à l'inflation des prix de l'électricité.

Elle rappelle qu'en 2020 nous avons reçu une subvention exceptionnelle du Conseil Départemental à hauteur de 14 000 € et que nous sommes toujours en attente d'un avoir de notre fournisseur au titre du bouclier fiscal.

Présents : 17 Abstention : 0 Nul ou blanc : 0 Contre : 0 Pour : 17

IV- QUESTIONS DIVERSES.

Les représentants des parents d'élèves ont déposé plusieurs questions diverses :

Où en sont les travaux électriques évoqués au CA de juin dernier ?

Programmés jeudi 12 octobre, un nouveau contrôle électrique aura lieu la semaine prochaine.

Où en sont les changements de chaises évoqués eux aussi au CA de juin dernier ?

Une réponse de Mme PECRIAUX a été apporté dans le compte-rendu du CA du 26 juin 2023 : une partie va être budgétée par le CD86 sur 2024 et une autre l'année suivante.

Les messages sur PRONOTE suffisent-ils à excuser une absence ou autoriser une sortie précoce (liée à une absence de professeur par exemple) ou faut-il faire un billet à chaque fois ?

Un seul écrit suffit, l'information sera transmise à la vie scolaire.

Un projet d'aménagement de la cour du collège a été évoqué il y a quelques années. Est-il toujours d'actualité ?


Plus que jamais avec 2 objectifs : rendre l'utilisation de la cour moins genrée en réduisant l'espace sportif et la rendre compatible avec les changements climatiques en la végétalisant.

À la demande de l'APE d'avoir un contact au collège pour planifier les actions auprès des parents, il est proposé Mme DUMAY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h34.

La secrétaire de séance,
Mme DUMAY

Le Président,
M. JADEAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dumay', with a long horizontal flourish extending to the left.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jadeau', with a large, sweeping flourish that loops back to the left.

Déclaration liminaire des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation
CA du collège André Brouillet du 9 octobre 2023

Lorsque notre ministère affirme qu'il faut prendre la question du harcèlement à bras le corps, il oublie un peu vite que, en dépit des drames qui ont encore entaché la rentrée, il y a bien longtemps que les équipes prennent ce sujet très au sérieux ; il oublie un peu vite que pour le régler, il faut plus que du répressif : il faut des équipes pluri-professionnelles bien dotées, des assistantes sociales, des infirmières et médecins scolaires, des PsyEN et des CPE en nombre suffisant qui puissent repérer et prendre en charge le mal-être des jeunes.

Tout dernièrement, lors de la journée mondiale des enseignant.es, notre Ministre disait viser à une excellence des savoirs. Qui pour vouloir le contraire d'ailleurs ? Mais ne sait-il pas que depuis trop longtemps les compétences ont, dans le discours officiel, pris le pas sur les savoirs ? Ne sait-il pas qu'à force de multiplication des attentes vis-à-vis de l'Ecole, le temps manque pour consolider les savoirs ? Ne voit-il pas qu'avec les effectifs des classes très chargés, une politique inclusive sans moyens, des injonctions pédagogiques continues et souvent contradictoires, cette excellence dans les savoirs ne peut se réaliser ?

Lorsque dans sa communication, le Président, cette fois, annonçait qu'il y aurait « un enseignant devant chaque classe à la rentrée », c'était sans compter sur le désamour persistant de nos métiers. Non le choc d'attractivité n'a pas eu lieu ! Comment aurait-il pu se faire ? Dans notre académie, on aura surchargé les classes en collèges et lycées ; pourtant il manque toujours des personnels enseignants un mois après la rentrée.

Il manque aussi d'infirmières scolaires, d'assistantes sociales, de personnels administratifs et d'AESH pour faire fonctionner notre Ecole. Bientôt les académies s'arracheront les personnels contractuels dans une logique d'ubérisation de l'école, qui a débuté.

De fait, le remplacement de courte durée prévu par le Pacte n'a aucun sens pédagogique. Si nous sommes attaché.es à la continuité du service public parce qu'attaché.es au service public lui même, nous tenons à dénoncer ici cette croisade à la moindre heure perdue, souvent par la faute de l'institution elle même, incapable de pourvoir les établissements scolaires en moyens de remplacement. Une traque, ridicule si elle ne prenait pas parfois des tournures violentes, se met en place à cette rentrée, qui fait la chasse à la moindre heure perdue : la réalisation de sorties pédagogiques est ici suspendue à la mise en place du remplacement de courte durée; même la formation continue est à terme mise en péril, si on lit attentivement le guide du RCD à destination des chefs d'établissement : il y est dit qu'à horizon 2024 la formation devra se faire hors temps de présence devant élèves. Si tel devait être le cas, il n'y aura pas de formation parce que pas de stagiaires et sans doute peu de formateurs et formatrices.

Comment dans ces conditions donner l'envie ? Les « mesures socle » de salaires sont insuffisantes. Et ce ne sont pas les quelques primes que l'on voudrait faire passer pour une « revalorisation historique » qui pourraient convaincre. Les AESH ont bien vu leur grille réévaluée mais rien qui puisse ici contrecarrer la paupérisation de ces personnels dans un tel contexte inflationniste. La question des salaires doit être reconsidérée, n'en déplaise au Ministre, et les sommes mises au service du Pacte doivent être basculées intégralement sur les mesures socle. L'essentiel reste que la logique du Pacte ne convainc pas bon nombre d'équipes et les quelques collègues qui se saisissent du Pacte le font par nécessité, non par adhésion à l'esprit même du Pacte. Le Pacte doit être abandonné.

Pour l'ensemble de ces raisons et à l'appel d'une large intersyndicale, la profession sera dans l'action et en grève le 13 octobre prochain.